

### Faits marquants

**Tavelure : premiers périthèces matures observés**

**Psylles : observation de femelles dans les vergers**

### Fruits à pépins

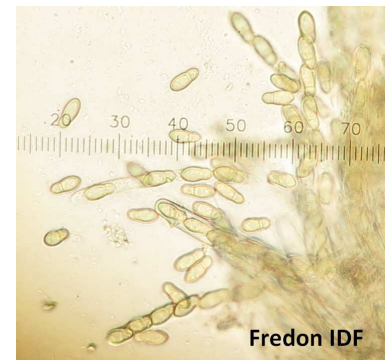
#### ***Tavelure du pommier – Venturia inaequalis***



Le champignon responsable de la tavelure des pommiers se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles tombées au sol.

L'observation du premier périthèce mûr date du 19 février (Photo à gauche).

Ce sont les ascospores de tavelure (en forme de semelles de chaussures, détail sur la photo de droite) qui seront projetés lors des pluies et qui pourront contaminer les pommiers ou les poiriers si les conditions (température et durée d'humectation) sont adéquates.



A ce stade de maturation des périthèces, le potentiel de spores projetables est encore très faible. Il n'y a pas de risque immédiat de contamination d'autant plus que les stades de sensibilité des arbres ne sont pas encore atteints, c'est à dire C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier. Actuellement il n'y a aucun arbre présentant d'organes verts, **le risque de contamination est nul.**

**Surveillez l'évolution de la phénologie des variétés les plus précoces dans vos vergers.**

#### **Méthode alternative**

[pour en savoir plus, vous pouvez consulter :](#)

Fiche 11 du guide écophyto fruits : prophylaxie par gestion de la litière foliaire

**Poirier****Psylle - *Cacopsylla pyri***

Les femelles hivernantes pondent à la base des bourgeons à fleurs au printemps, dès que les températures maximales dépassent 10°C, au moins 2 jours consécutifs. Des femelles ont déjà été observées dans les vergers. Les larves issues de ces œufs se développent ensuite dans les bouquets floraux.

Si les températures maximales restent au niveau de cette semaine, il n'y a pas de risque de ponte, à surveiller si le temps s'adoucit.

**Méthode alternative**

[pour en savoir plus, vous pouvez consulter :](#)

Fiche 13 du guide écophyto fruits : argiles (kaolinite calcinée)

**Toutes cultures****Campagnols**

Impactant majoritairement les parcelles de grandes cultures en Ile-de-France, le campagnol des champs (*Microtus arvalis*) peut aussi causer des dégâts (importants) en vergers notamment sur de jeunes plantations.

Cette année encore, avec un hiver relativement doux, nous n'avons pas observé de ralentissement d'activité des campagnols et ceux-ci, bénéficiant aussi de l'enherbement permanent entre les arbres, ont pu en profiter pour s'installer sur certaines parcelles de fruitiers. Il est particulièrement important de localiser les parcelles concernées et de partager ces informations à la Fredon Ile-de-France par mail à l'adresse : [j.burel@fredonidf.com](mailto:j.burel@fredonidf.com)

**Méthode alternative,**

[pour en savoir plus, vous pouvez consulter :](#)

Fiche 19 du guide écophyto fruits : piège mécanique contre les campagnols

Fiche 20 du guide écophyto fruits : grillage d'exclusion ou de protection

Fiche 21 du guide écophyto fruits : système à explosion contre les campagnols

Le **GUIDE ECOPHYTO FRUITS** est disponible sur le lien suivant :

<https://www.gis-fruits.org/Actions-du-GIS/Guide-Ecophyto>

\*\*\*\*\*

**Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.**

**Observations :** FREDON

**Rédaction :** FREDON Ile de France : Céline BOURHIS LEZIER.

**Comité de relecture :** DRIAAF – SRAL, Chambre d'agriculture d'Ile de France et Chambre d'agriculture de Seine et Marne.

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique**, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [y.morio@cra-idf.chambagri.fr](mailto:y.morio@cra-idf.chambagri.fr) en précisant le(s) bulletin(s) que vous désirez recevoir: grandes cultures – pomme de terre – légumes industriels, arboriculture, maraîchage, pépinière – horticulture, zones non agricoles.

Le Bulletin de Santé du Végétal est édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Ile de France sur la base d'observations réalisées par le réseau. Il est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Tout document utilisant les données contenues dans le bulletin de santé du végétal Ile de France doit en mentionner la source en précisant le numéro et la date de parution du bulletin de santé du végétal.